

bouguenais **Cité** **nouvelle**

n° 7



Janvier 1973

Sommaire

- 1 LE BOURG
- 2 SOMMAIRE
- 3 INTRODUCTION
- 5 CONSEIL MUNICIPAL
 - Réunions
 - Frais de fonctionnement du C.E.S. de la Neustrie
 - Tracé de la Rocade Sud
- 10 VOIRIE-URBANISME
 - Réseaux
 - Bâtiments
 - Le point sur les travaux
- 11 ENVIRONNEMENT
 - Pollution
 - La pollution atmosphérique (suite)
 - Campagne de nettoyage
- 14 EDUCATION
 - Loisirs
 - Le centre aéré de la Ville-au-Denis
- 18 JUSTICE
 - Justice à la Française
- 20 POLITIQUE
 - Voirie Rapide
 - Rappel et explication de notre position
 - L'encadrement des Collectivités Locales
- 23 INFORMATIONS
 - Le C.E.T. : Le point de la situation
 - Cabines téléphoniques publiques : où en sommes-nous ?
 - A l'écoute des quartiers
- 25 COURRIER DES ASSOCIATIONS

Rédaction et Diffusion
Mairie de BOUGUENAIS
 Atelier Municipal

Introduction

Le Centre Aéré de la Ville-au-Denis va ouvrir en Juillet prochain, c'est le résultat d'un long combat qui avait commencé au lendemain des élections et que nous avons finalement remporté grâce à vous qui ne vous avez pas ménagé votre soutien en signant la pétition l'année dernière - Le C.E.T quant à lui n'ouvrira sans doute pas à la date prévue. L'Etat qui en finance la construction, n'a pas d'argent. Il n'en a pas assez non plus pour réaliser seul le programme routier du VIe plan. Il a fait appel aux Communes pour lui venir en aide. Certaines ont accepté, d'autres hésitent ou ne se sont pas encore prononcées, certaines enfin dont Bouguenais ont refusé. Vous en trouverez les raisons dans les pages qui suivent. Enfin, pourquoi ne pas profiter de la période électorale pour faire connaître nos revendications. En tant que représentants de la collectivité communale nous demandons :

- 1) L'abolition du système actuel des centimes, injuste et périmé, qui pénalise les

petits commerçants, les familles aux ressources modestes et les personnes âgées.

- 2) L'institution d'une taxe additionnelle à l'impôt sur le revenu en remplacement de la cote mobilière, et d'un impôt sur l'activité réelle des entreprises en remplacement de la patente.
- 3) Le contrôle par les collectivités locales des sols à urbaniser par la création d'un impôt foncier visant à combattre la spéculation.
- 4) Le remplacement de la tutelle préfectorale, par une tutelle démocratique issue d'une assemblée régionale élue au suffrage universel direct choisissant elle-même son exécutif.
- 5) L'assouplissement de la tutelle financière, par la suppression des subventions d'Etat affectées et l'attribution de ressource d'emprunt globale.

Espérons que nous serons entendus.

ALBERT CAILLON DECEDE

Monsieur Albert CAILLON, 40 ans, père de deux jeunes enfants, est décédé accidentellement le 9 Janvier 1973 alors qu'il rentrait de son travail.

Employé municipal au Service de la Voirie, il avait l'estime unanime de ses collègues, sa gentillesse avait su gagner la sympathie de tous. Aussi est-ce avec une profonde tristesse que le Personnel a appris cette brutale disparition.

Le Conseil Municipal s'associe au Personnel pour renouveler à Mme CAILLON, à ses enfants et à toute la famille ses très sincères condoléances.

Le Bulletin Municipal "CITE NOUVELLE" est distribué gratuitement aux habitants de BOUGUENAIS.

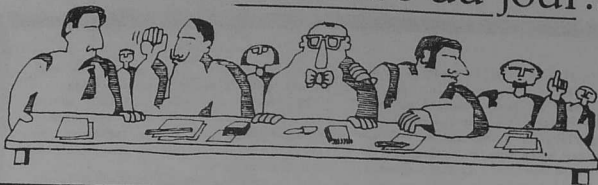
Les personnes étrangères à la Commune peuvent souscrire un abonnement. S'adresser à la Mairie.

Abonnement annuel : 10 Frs.

Conseil Municipal

Réunions

A l'ordre du jour...



Réunion du 27 octobre 1972

GRATUITE SCOLAIRE

● Dans le cadre de la campagne pour la gratuité scolaire organisée par le C.N.A.L., le Conseil Municipal émet le vœu suivant :

- Considérant que la constitution du 27 Octobre 1946 porte en son préambule "La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à la formation professionnelle et à la culture, l'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat".

Principe qui a été confirmé par la constitution du 4 Octobre 1958.

- Considérant que seule la gratuité prévue par la constitution mais totale et à tous les degrés, peut apporter l'égalité de tous devant le droit à l'instruction et à la formation professionnelle sans aucune distinction découlant de la situation ou de la position sociale.

Emet le vœu que le Parlement soit rapidement saisi d'un projet proposition de loi décidant la gratuité scolaire totale et absolue de l'enseignement.

Que cette gratuité soit assurée par l'Etat dans des établissements dépendant de l'éducation nationale dispensant l'enseignement laïque tel que prévu par la constitution, sans participation pécuniaire des collectivités locales sous quelque forme que ce soit.

Abstention : MM. CAIL et FRAPPIER.

LOCAL DE GENDARMERIE

● Le Conseil Municipal décide de louer 2 pièces du rez-de-chaussée de l'ancienne Mairie pour y installer le bureau local de gendarmerie.

Le montant de cette location est fixé à 1 800 Francs annuels (évaluation faite par le Service des Domaines).

SYNDICAT POUR L'HEBERGEMENT DES NOMADES

● Le budget 1972 du Syndicat Intercommunal pour l'habbergement des Populations Nomades prévoyait une recette procurée par les contributions des Communes membres, répartie suivant le critère : moitié proportionnellement à la population, moitié proportionnellement à la superficie.

Ces modalités de répartition ayant été contestées par des Communes adhérentes, dont BOUGUENAI, le Comité décidait le 30 Juin 1972 d'une répartition suivant les critères : moitié proportionnellement à la population, moitié proportionnellement à la valeur du centime.

La contribution de BOUGUENAI n'est plus, avec ces nouveaux critères que de : 29 549 Frs au lieu de 50 948.

ASSURANCES - CREATION D'UNE MUTUELLE DES COLLECTIVITES LOCALES

● Le 21 Octobre se tenait à NIORT une réunion organisée afin de créer une mutuelle d'assurance des collectivités locales.

M. le Maire donne le compte-rendu de cette réunion à laquelle il assistait avec Messieurs TARGET et GENTY.

Ce projet de mutuelle répond à un réel besoin puisque 270 maires étaient présents à cette assemblée constitutive. Il a été procédé à un examen des avantages que les communes - actuellement assurées auprès de sociétés privées à but lucratif - pourraient retirer de leur adhésion à un tel organisme. Ensuite les statuts de la mutuelle ont été adoptés. Après approbation de ces statuts par l'autorité ministérielle, des propositions d'adhésion seront adressées aux maires afin que les Conseils Municipaux puissent décider de l'adhésion de leur Commune.

Le Conseil Municipal se déclare favorable à l'adhésion de BOUGUENAI.

Le Conseil Municipal se déclare favorable à l'adhésion de BOUGUENAI.

Après approbation de ces statuts par l'autorité ministérielle, des propositions d'adhésion seront adressées aux maires afin que les Conseils Municipaux puissent décider de l'adhésion de leur Commune.

Réunion du 15 décembre 1972

C.E.T. de la CROIX-JEANNETTE

● M. le Maire rappelle au Conseil une lettre de M. l'Inspecteur d'Académie demandant de lui faire parvenir une délibération demandant l'ouverture du C.E.T. de la Croix-Jeannette, précisant qu'aucune décision ministérielle ne pourra être prise sans ce document.

Le C.M. émet le vœu suivant :

Considérant les nombreuses interventions de la Municipalité, ne laissant aucun doute sur sa volonté expresse de réaliser le plus rapidement possible ce nouvel établissement scolaire et de le voir ouvrir à la rentrée scolaire 1973-1974, notamment :

1°) la transmission à la Préfecture, le 26 Avril 1972, du dossier devant permettre d'aboutir à l'agrément des terrains d'implantation ;

2°) la délibération du Conseil Municipal du 26 Mai 1972, décidant des modalités de réalisation du C.E.T.

3°) l'arrêté préfectoral du 26 Juillet 1972, prononçant l'agrément des terrains ;

4°) les lettres des 23 Octobre 1972 et 27 Novembre suivant, au Préfet, et du 29 Novembre 1972 à l'Inspecteur d'Académie restées sans répon-

se à ce jour, pour rappeler l'urgence du projet.

A l'unanimité des 21 votants :

- estime avoir exprimé clairement son intention de voir s'ouvrir à la rentrée 1973, le C.E.T. 324 de la Croix-Jeannette, sans qu'il soit besoin de prendre une nouvelle délibération à ce sujet ;

- s'étonne, d'ailleurs, de l'époque à laquelle il lui est demandé de délibérer sur l'ouverture d'un C.E.T. qui, normalement doit être prêt pour la rentrée scolaire 1973.

Toutefois, afin que la responsabilité de la Commune ne soit pas engagée, si un éventuel retard à l'ouverture de ce C.E.T. devait survenir ; Renouvelle solennellement sa demande d'ouverture du Collège d'Enseignement Technique de la Croix-Jeannette à BOUGUENAI, pour la rentrée 1973.

CENTRE DE SOINS - CONVENTION AVEC LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

● Le centre de soins dont le C.M. a décidé la création fonctionnera, dans un premier stade, avec trois infirmières

qui assureront les soins dans les deux centres (Centre social : Rue Jules Verne et des Couëts Centre Médico-social : Rue de la Chapelle) et les soins à domicile.

Parmi les candidatures d'infirmières, ont été retenues en priorité les candidates exerçant déjà à titre privé sur le territoire de BOUGUENAI. Elles ont accepté de s'intégrer au centre de soins communal.



Puisque le centre de soins municipal exercera une activité à but non lucratif, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie propose de consentir en faveur des assurés sociaux et de leurs familles un tarif préférentiel, fixant un abattement de 20 à 30 % par rapport aux tarifs dits "de Ville" et des modalités de tiers-payant. Une convention peut être passée à cet effet entre la Commune et la C.P.A.M.

Le C.M., après avoir pris connaissance :

- du budget prévisionnel
- de la convention à passer avec la C.P.A.M.
- des candidatures d'auxiliaires médicales.

Décide la création d'un centre municipal de soins et d'inscrire à cet effet au bud-

get communal les crédits nécessaires au bon fonctionnement de ce service.

Autorise le Maire :

- à procéder au recrutement des auxiliaires médicaux susceptibles d'assurer les soins infirmiers.
- à signer la convention à intervenir entre la C.P.A.M. et

la Commune fixant les conditions de règlement des prestations Sécurité Sociale aux utilisateurs du service.

- à rechercher auprès de la C.P.A.M. les conditions susceptibles d'apporter les meilleurs avantages aux assurés sociaux et à leurs familles.

Frais de fonctionnement du C.E.S de la Neustrie

► A deux reprises, lors des réunions du 27 Octobre et du 15 Décembre, le Conseil Municipal a abordé la question des frais de fonctionnement du C.E.S. de la Neustrie. Rappelons que ce C.E.S. a été ouvert à la rentrée 1969 et qu'il n'est toujours pas nationalisé, la Commune supporte donc seule les frais de fonctionnement occasionnés par la marche de cet établissement. Ces frais se sont élevés au cours de l'année scolaire 1971 1972 à environ 500 F par élève. Au cours de l'année 1972, la Commune a participé pour une somme totale de 307 000 F, ce qui représente plus de 10 % du Budget Communal de Fonctionnement.

POURQUOI LE C.E.S. N'EST-IL PAS ENCORE NATIONALISÉ ?

► C'est une question à laquelle il nous est impossible de répondre puisque ces nationalisations interviennent apparemment suivant le bon vouloir de l'Etat.

Les textes officiels prévoient la prise en considération d'un certain nombre de critères pour la nationalisation des C.E.S., le premier de ceux-ci est l'ancienneté de la construction. Or, nous constatons que certains établissements sont nationalisés beaucoup plus rapidement que d'autres. C'est le cas de C.E.S. de CUFRANDE par exemple, qui a été nationalisé l'année qui a suivi sa construction. Le fait que la commune de GUERANDE fasse également partie de circonscription du ministre de l'Éducation Nationale n'est qu'une coïncidence - W. GIL-

CHARD est homme trop intégrè pour que l'idée de faire bénéficier les établissements scolaires de sa circonscription d'un quelconque passe-droit ait même pu l'effleurer.



Il faut chercher ailleurs l'éclaircissement de ce mystère. C'est la raison pour laquelle nous avons adressé une lettre au Préfet, lui demandant de bien vouloir nous indiquer les critères réels retenus pour la nationalisation des C.E.S. Nous ne doutons pas que nous obtiendrons une réponse satisfaisante.

En attendant la Commune, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, sera obligée de suppléer à la carence de l'Etat en prenant à sa charge des dépenses qui normalement incombent à l'Éducation Nationale.

En même temps que nous avons à faire face à des dépenses aussi importantes, nous sommes invités par les communes de REZE et de LA MONTAGNE à participer aux frais de fonctionnement des C.E.S. de ces deux communes qui reçoivent des enfants de BOUGENAIS. Demande qui nous paraît justifiée. Il est en effet normal que chaque collectivité participe au prorata de son nombre d'élèves. Nous avons donc donné notre accord à REZE et LA MONTAGNE pour une participation à partir de 1973.

► Ce souci d'équité ne devant pas, à notre avis, fonctionner à sens unique, nous avons demandé aux communes voisines, qui envoient des enfants à la Neustrie, de bien vouloir prendre leur part des frais de fonctionnement. Des textes réglementaires précisent, à défaut d'accord amiable, la façon dont doivent être réparties les charges entre les communes concernées. Plutôt que l'application brutale de ces textes, nous avons recherché l'accord amiable.

Deux réunions ont eu lieu, à cet effet, en mairie. Malheureusement, l'accord n'a pas été possible. Nous nous sommes heurtés à opposition presque de principe de certains maires. BOUAYE notamment, qui n'aurait accepté qu'une participation vraiment dérisoire par rapport au coût réel.

Lors de sa réunion du 27 Octobre 1972, le C.M. a donc décidé que l'application pure et simple des textes serait demandée aux communes concernées à partir du 1er Janvier 1973.

HUF DE LA CHABOSSIERE

Participation des riverains.

► La rue de la Chabossière a été construite en partie par des lotisseurs privés au droit de chacun de leurs lotissements. Le reste étant resté à l'état de terrassement. La réalisation a entraîné pour la Commune des charges importantes, par outre elle a apporté une large plus value aux terrains la bordant.

L'aménagement des parties restées à l'état de terrassement étant réclamé par les propriétaires riverains, il est proposé que ceux-ci participent au coût des travaux au prorata de la longueur de



façade au bordure de la voie.

Des renseignements fournis par les Services de l'Équipement, il ressort que le prix du mètre linéaire d'une chaussée de type I, de huit mètres de largeur, est de 300 Francs.

En conséquence, il est proposé au Conseil de décider que les propriétaires des parcelles bordant les parties de cette voie non construites à ce jour, verseront à la Ville une somme de 150 Francs par mètre linéaire de façade sur cette-ci.

Accord du C.M.

ACQUISITION DE TERRAINS - QUARTIER DES BASSES-LANDES -

► Le projet de lotissement communal projeté au début de l'année dans le Clos des Basses-Landes a dû être abandonné suite à l'opposition marquée par le Ministère de l'Équipement, les terrains se trouvant situés dans la zone de Bruit.

Les membres de la Commission d'Urbanisme ont cependant omis l'avis que la partie comprise à l'extrémité Nord, entre la rue de la Neustrie et le chemin de l'école maternelle de Bourneau, pouvait être affectée à des travaux de superstructure et d'infrastructure en raison des besoins qui se font sentir dans ce secteur - notamment la desserte des écoles et du C.E.S.

Des accords sont intervenus avec les propriétaires pour des cessions amiables. Le C.M. décide l'achat de ces 6 310 m² de terrains pour 82 155 Francs.

ETUDE D'URBANISME - ZONE D'HABITATION DE LA CROIX-JEANNETTE

► M. le Maire expose que pour la future zone d'habitation de la Croix-Jeannette, il y a lieu de recourir à un architecte-urbaniste.

Le C.M. décide de confier la mission d'étude à M. DULEU Jacques, Architecte D.P.L.G. et Urbaniste I.U.U.P. qui a déjà travaillé pour la Commune à la satisfaction de tous.

CENTRE AERE DE LA VILLE-AU-DENIS

► Lors de sa réunion du 27 Octobre, le C.M. avait décidé de recourir à un appel d'offres pour la construction des bâtiments du futur centre aéro.

Suite à la publicité faite pour ce projet, trois sociétés ont adressé des offres.

La commission d'examen a estimé que la proposition faite par la Société SCHROTH et

Cie semblait être la plus intéressante et constatait que cette société était la seule à avoir réellement fait une étude correspondant aux travaux demandés.

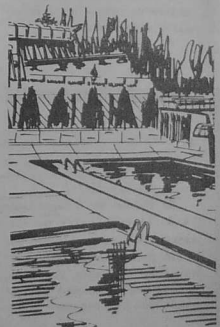
Le C.M. est également de cet avis et il décide de confier à la dite société la réalisation des bâtiments du Centre Aéro pour la somme de 292 083 Francs.

OPERATION 1000 PISCINES - DEMANDE D'ATTRIBUTION -

► Le C.M. se déclare candidat à l'attribution d'une piscine industrialisée, dans le cadre de l'opération 1 000 piscines lancée par le Gouvernement.

- Demande son inscription sur la liste départementale, - Souhaite, dans la mesure des possibilités techniques dont le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports reste juge en dernier ressort, la réalisation d'une piscine du type TOURNESOL.

Autorise les représentants de l'Etat à pénétrer sur le terrain envisagé pour procéder à toutes études ou investigations nécessaires à la dite construction.



LOCAL CLUB DE JEUNES

Monsieur le Maire communique au Conseil une lettre du 20 Octobre 1972, par laquelle Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs informe la Municipalité qu'au titre du programme d'équipement sportif et socio-éducatif de Loire-Atlantique est prévue la fourniture à BOUGUENAIS d'un local Club des Jeunes, dans le cadre de l'opération "1000 Clubs".

Ce local sera implanté sur les terrains sis dans le Clos des Basses-Landes dont l'acquisition est en cours.

REALISATIONS COMMUNALES - INFORMATIONS SUR FINANCEMENT -

Monsieur le Maire rend compte au Conseil qu'au cours du dernier Conseil d'Administration, il a été envisagé d'apposer près de chaque réalisation communale, un panneau donnant des informations sur les modalités de financement de l'ouvrage ; précisant son coût total, la charge communale dans celle-ci, la participation de l'Etat, du Département, ainsi que de tout autre organisme éventuellement et faisant ressortir le montant de la T.V.A. payée à l'Etat par la Commune sur l'ouvrage en cause.

Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable à cette modalité d'information.

LIATION CHATEAU-BOUGON ROCADE SUD

Le C.M. prend connaissance du projet de tracé du chemin départemental N° 85 devant relier l'aérodrome de Château-Bougon au futur chemin départemental N° 145 (Rocade Sud).

Invité à émettre un avis, le C.M. ne prononce pas d'objection de principe sur le tracé proposé mais demande que le carrefour de l'actuel C.D. 85 (Rue de la Croix-Rouge) et de la voie qui sera créée soit équipé de feux de signalisation réguliers et asservis au trafic, et que tous les mouvements à partir de chaque accès, notamment les "tourne à gauche" y soient autorisés.



rachète elle-même ce chantier abandonné depuis près de 2 ans, le rôle d'une commune n'étant pas de construire des habitations pour les vendre.

La Commune pourra simplement servir d'intermédiaire entre d'éventuels promoteurs et la Société, sans aucune intervention pécuniaire. Des recherches ont d'ailleurs été effectuées afin de trouver de tels promoteurs et actuellement des pourparlers sont en cours.

Regrettant dit-il, que le projet d'abandon du chantier par la Société ainsi que sa renonciation à ses intentions de construire sur ce terrain communal n'aient pas été formulées un an plus tôt, il termine en précisant qu'en l'état actuel de la question le Conseil Municipal ne peut en être saisi au fins de décision.

BELLEVUE-VILLAGE - PROPOSITION DE CESSION DU CHANTIER A LA COMMUNE -

Monsieur ROBICHON, Président de la Société Bellevue-Village demande quelle suite peut être envisagée à la proposition qu'il a adressée en Mairie d'abandon à la Ville du chantier de Bellevue-Village, contre paiement par la Commune, d'une somme de F. 383 000.-

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas de gaieté de coeur que la Commune devra intervenir dans cette affaire, mais qu'en tout état de cause, il est impensable que la Ville

LE TRACÉ DE LA ROCADE SUD

Lors des réunions des 29 Septembre et 27 Octobre, le tracé de la rocade projetée avait été examiné.

En raison de l'importance et de la complexité de certains des problèmes posés par cette future voie, parmi lesquels la traversée des voies existantes qui ne peut s'envisager que par passages à ni-

veaux séparés, compte tenu des nuisances susceptibles qui risquent d'en découler pour les habitants de la Commune, il avait été décidé de renvoyer cette affaire pour étude complémentaire.

Le 26 Octobre, les propriétaires intéressés par ce projet réunis en Mairie, émettaient des observations et

formulèrent des suggestions, parmi lesquelles :

- étude de nouvelles variantes apparaissant possibles aux habitants des Quatre-Vents - Gauthellerie ; l'une plus au nord-ouest du tracé initial et variantes proposées ; la seconde plus au sud-ouest ;
- demande de passages souterrains, dits "à bestiaux" pour

les fermes dont les communications étaient coupées entre bâtiments d'exploitation et terres ;

- déplacement de l'axe de la voie au Moulin Cassé, afin d'éviter une installation industrielle, dont les bâtiments sont de construction très récente.

Le lendemain 27 Octobre, le dossier passait pour second examen du Conseil Municipal.

Un nouvel ajournement intervenait alors, afin que les Services de l'Équipement puissent faire connaître leur point de vue sur chacun des problèmes évoqués.

Par un courrier du 13 Décembre, cette administration fait connaître :

En ce qui concerne les deux variantes proposées par les habitants du quartier Quatre-Vents - Gauthellerie :

A - variante la plus au nord-est : ce nouveau tracé qui passerait dans la carrière des Pontreaux en exploitation, ne permettrait pas d'implanter certaines bretelles de l'échangeur, au droit de la Route Nationale 23 du fait de la présence de pylones de lignes à Haute Tension et, enfin, nécessiterait la démolition de la ferme de l'Épinette.

b - variante sud-ouest : elle nécessiterait d'une part la démolition de cinq maisons d'habitation, au lieu de trois (dont une à vendre) dans le cas de la variante n° 1 ; de plus, avec cette variante il ne serait plus possible d'implanter une bretelle d'accès à la rocade, pour le trafic de BOUGUENAIS - RN. 23b en raison de la proximité du carrefour de la Bourre.

Sa conclusion est que, compte-tenu de ces éléments et des arguments présentés par les différents intéressés, il semble que le tracé le moins mauvais soit le tracé de la variante n° 1, qui présente l'avantage d'être rectiligne et en tranchée dans la zone délicate.

Pour les intersections de la rocade avec les : RN 23, CD 58, VC 9 et RN 23b - il est proposé à la Commission Départementale de les aménager à niveaux séparés.

Le principe des passages souterrains de gabarit réduit, demandés pour les exploitations agricoles, semble devoir être retenu, mais l'implantation de ces passages ne pourra être déterminée qu'à la suite d'une étude de désenclavement des parcelles qui ne pourra se

faire utilement qu'après l'enquête d'utilité publique.

Par ailleurs, à l'examen du plan il apparaît également que satisfaction est donnée pour l'atelier industriel en place, qui, désormais, devra pouvoir donner suite à ses projets d'agrandissement.

Toutefois, aucun passage à niveaux séparés n'est prévu à l'intersection avec la Voie Communale n° 301 - dite route de la Pierre-Anne.

Le Conseil Municipal ; considérant que satisfaction semble devoir être donnée aux principales observations formulées, sauf en ce qui concerne le V.C. n° 301,

considérant qu'au cours de l'enquête d'utilité publique à laquelle ce projet sera soumis, il sera possible, aussi bien aux particuliers qu'à la Municipalité, de formuler des observations si des nuisances, des dangers nouveaux apparaissent, ou s'il n'était pas tenu compte, dans le projet définitif, des mises au point et promesses contenues dans le courrier précité des Services de l'Équipement.

Émet un avis favorable à l'adoption du tracé du CD 145, dit : Rocade Sud de l'Agglomération Nantaise en ce qui concerne la partie comprise entre la RN 23 et la RN 23b, tel qu'il apparaît sur les documents qui lui ont été soumis en réunion de ce jour, la variante n° 1 (en vert sur le plan) étant à retenir pour le quartier Gauthellerie - Quatre-Vents.

Maintient son exigence précédemment formulée pour qu'un passage à niveaux séparés soit réalisé à l'intersection de cette voie avec la Voie Communale n° 301, afin d'assurer la continuité de la circulation sur celle-ci.

La Rocade partira de la Route Nationale 23, longera les lignes à Haute Tension qui passent au Sud du Clos (photo) jusqu'à la limite de 4072 mètres de la commune.



Voirie ~ Urbanisme

- Réseaux
- Batiments

Le point sur les travaux

VOIRIE -

- Les travaux de la tranche FSIR communale sont terminés, à savoir :
 - Remise en état des Rues de Bourneau, de la boultière et du Sentier.
 - Rue de la Chabossière : travaux en cours, seront terminés fin 1972.
 - programme 1972 - petits chemins : terminé (sept petits chemins ont été aménagés cette année).
 - L'adjudication concernant les travaux d'aménagement des Rues de la Chapelle et Rue de Beauvoir a eu lieu le 4 Décembre dernier, début des travaux : 15 Janvier 73.

ECLAIRAGE PUBLIC

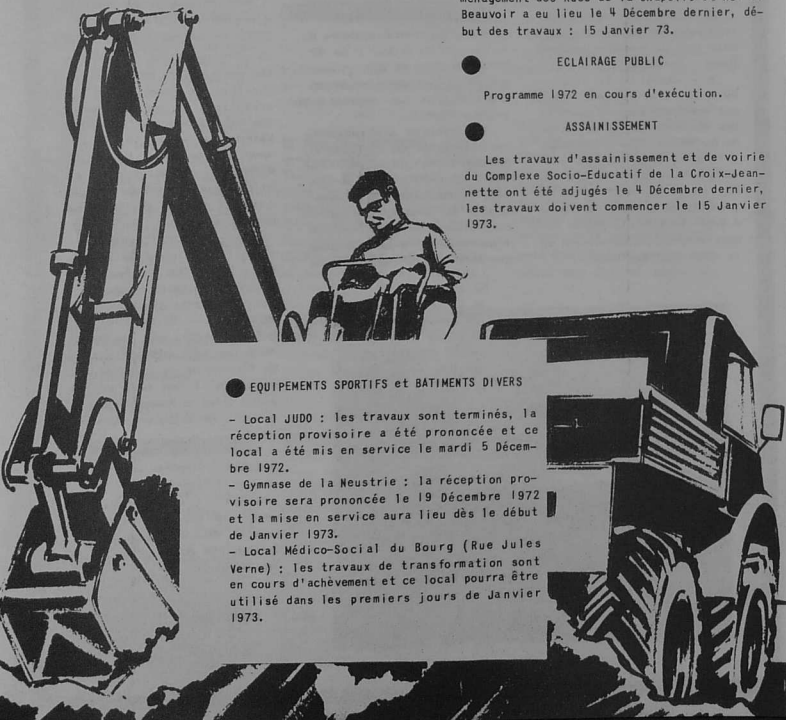
Programme 1972 en cours d'exécution.

ASSAINISSEMENT

Les travaux d'assainissement et de voirie du Complexe Socio-Educatif de la Croix-Jeanette ont été adjugés le 4 Décembre dernier, les travaux doivent commencer le 15 Janvier 1973.

EQUIPEMENTS SPORTIFS et BATIMENTS DIVERS

- Local JUDO : les travaux sont terminés, la réception provisoire a été prononcée et ce local a été mis en service le mardi 5 Décembre 1972.
- Gymnase de la Neustrie : la réception provisoire sera prononcée le 19 Décembre 1972 et la mise en service aura lieu dès le début de Janvier 1973.
- Local Médico-Social du Bourg (Rue Jules Verne) : les travaux de transformation sont en cours d'achèvement et ce local pourra être utilisé dans les premiers jours de Janvier 1973.



Environnement

- Pollution

La Pollution atmosphérique (suite)

Après les interventions de la municipalité auprès de la direction de la Centrale EDF de Cheviré, auxquelles s'ajoutent celles d'associations familiales et autres, nous avons reçu de M. le Chef de Production Thermique pour les départements de l'Ouest, la lettre ci-jointe. Cette lettre a été précédée d'une rencontre en Mairie de l'Adjoint du Chef de Groupe et du Chef de la Centrale de Cheviré avec le Maire de BOURGNEAIS.

Les directeurs de l'EDF nous font part dans ce courrier des difficultés qu'ils rencontrent pour résoudre le problème de la pollution compte tenu des moyens dont ils disposent actuellement et qui sont très limités. Des recherches sont en cours à Cheviré et ailleurs mais seront longues à mettre au point, nous dit-on. Il est souhaitable bien entendu qu'elles aboutissent mais certaines mesures moins économiques à court terme ne pourraient-elles pas être prises ?

La direction nous précise en effet qu'il est utilisé du fuel dont la teneur en soufre (2 à 4 %) est conforme aux spécifications des produits pétroliers et qu'elle est obligée de l'accepter. Si de telles teneurs en soufre causent des nuisances non négligeables en zones urbaines, une question se pose, qui peut y chan-

ger quelque chose ?

Il existe des fuels moins polluants parce que désulfurés mais la France en produit en quantité insuffisante, par conséquent le coût en est plus élevé. Cette production ne devrait-elle pas se développer, voire être encouragée, et par contre la consommation des combustibles les plus polluants devenir réglementée et même taxée ! Mais là ne nous faisons pas d'illusions, tout cela va à contre courant des notions de rentabilité dans notre système d'économie capitaliste. La lutte contre la pollution et les nuisances n'est pas rentable, et ce n'est pas avec un ministère de l'environnement qui fait du bruit (!) mais n'a pas de pouvoir que les choses changeront. Nous en avons l'exemple avec les nuisances des carrières et l'attitude de la Préfecture ou des Mines, alors, pour la pollution atmosphérique nous craignons qu'il en soit de même. Ce problème dépasse le seul cadre d'EDF, car il s'agit dans tout cela de choix politiques et ces choix vont plutôt vers les pétroliers, les carrières, etc... que vers les habitants, sauf dans les déclarations électorales bien sûr.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 6 Novembre, adressée à notre centrale de CHEVIRE, qui a retenu toute mon attention. Je vous remercie d'avoir accepté de recevoir Monsieur FIGEAUD, mon adjoint, et Monsieur YLERS, Chef de la centrale de CHEVIRE, qui ont pu ainsi vous entretenir de nos difficultés à résoudre cet important problème de pollution atmosphérique. Comme convenu, je vous adresse ci-joint un rapport établi par M. FIGEAUD qui fait le point de la question et résume en quelque sorte l'entretien qu'il a eu avec vous.

Nous ne contestons absolument pas que la centrale de CHEVIRE, comme toutes les centrales ou installations industrielles consommant du fuel-oil lourd, émette par ses cheminées des fumées contenant, d'une part des gaz sulfureux en quantité non négligeable, d'autre part des imbrûlés solides acides, appelés communément fusurons.

Nous sommes pleinement conscients de l'importance du problème et de l'impérieuse nécessité d'améliorer cette situation. Ainsi que nous l'expliquons dans le rapport ci-joint, et contrairement à ce que pense l'opinion publique, ce problème représente pour nous un souci majeur et, depuis de nombreuses années nous cherchons, tant au niveau régio-



nal qu'au niveau national, les solutions techniques adéquates. Aussi sommes-nous fort déçus lorsqu'une correspondance ou une insertion dans la presse nous accuse d'inaction, voire de désintérêt. Alors que, dans le domaine de l'environnement, E.D.F. tient à conserver la réputation qu'on ne saurait lui contester.

En conclusion, je peux vous assurer que nous mettons tout en oeuvre pour améliorer cette situation que nous sommes les premiers à regretter, mais je vous serais reconnaissant d'intervenir auprès de vos administrés pour essayer de leur faire comprendre que cette amélioration, que nous sommes certains d'obtenir, ne sera cependant ni spectaculaire ni rapide.

Espérant en tout cas vous avoir convaincu de notre bonne foi, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef du G.R.P.T. OUEST,
PAUL



Quelques extraits d'une étude sur la Centrale jointe à la lettre du directeur :

CENTRALE DE CHEYRIE

PROBLEMES DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

La centrale consomme exclusivement du fuel-oil lourd n° 2 dont la teneur en soufre varie entre 2 et 4 %.

Cette teneur en soufre, que nous sommes obligés d'accepter, car elle est conforme aux spécifications des produits pétroliers, est la cause, non seulement de très importantes corrosions dans les générateurs de vapeur, mais aussi de l'agressivité des fumées rejetées dans l'atmosphère : teneur en SO_2 et fumées acides.

Des solutions d'ordre général peuvent être évoquées :

- L'arrêt de la centrale, ce qui est impensable, compte tenu notamment du fait qu'elle constitue la pièce maîtresse de l'alimentation du réseau régional.

Ces solutions d'ordre général peuvent apparaître relativement radicales pour les centrales mais elles ne sont pas possibles actuellement : la recherche et l'utilisation de palliatifs et de solutions partielles permettent en attendant d'améliorer la situation.

- la désulfuration des fumées : de nombreuses études et expérimentations sont en cours, tant en France (et notamment CHEYRIE) qu'à l'étranger, mais nous devons constater que, dans l'état actuel de ces recherches, il n'existe aucune solution technique valable pour des installations industrielles de cette importance.

- la désulfuration préalable du

fuel : certes, celle-ci est techniquement possible mais, en France, aucune raffinerie n'est actuellement équipée pour effectuer ce traitement.

- la combustion de fuel provenant de pétrole brut à basse teneur en soufre (fuel BPS) : malheureusement les quantités de fuel de cette qualité dont dispose la France sont très réduites.

Campagne de nettoyage

De nombreuses carcasses de voitures jalonnent la Commune, que ce soit sur des terrains privés ou sur des terrains communaux.

Il a été décidé de mettre fin à ces abandons clandestins qui n'embellissent pas, loin s'en faut, de nombreux quartiers de la Commune, à commencer par le bois de la Ville-aud-Denis, lieu du futur Centre Aéré, ou des villages comme les Bauches du Désert.

Une opération de ramassage sera donc déclenchée : les propriétaires de véhicules qui seraient intéressés sont donc invités à se faire connaître à la Mairie.

L'opération devrait se dérouler au cours du mois de Février. Il ne devrait rien en coûter aux personnes intéressées, une entreprise contactée à cet effet ayant accepté d'effectuer gratuitement le ramassage et la destruction des carcasses de voitures et objets ferreux. Les inscriptions seront prises jusqu'au 10 Février. N'attendez pas le dernier jour !

Nous espérons ainsi embellir un peu la campagne et les villages de la Commune ; mais il reste les dépôts d'ordures clandestins, et là encore la lutte n'est pas facile. Il est vrai que le dépôt de la Musse est complet, ce qui n'empêche d'ailleurs pas certains, qui ne semblent pas s'en être aperçu, d'y déposer des débris en détériorant la clôture. L'ouverture du nouveau dépôt du Petit Rolly ne devrait pas tarder ce qui permettra ensuite de procéder au nettoyage du ruisseau de la Musse que les riverains attendent.

Il reste que la propreté de la Commune est l'affaire de tous : il s'agit en effet de discipline collective, et c'est par ces petites choses comme par les options les plus importantes que BOUGUENNAIS pourra devenir une commune où il fait bon vivre.



Education

Loisirs

Le Centre Aéré de La Ville au Denis

INTRODUCTION

Malgré les résistances rencontrées tout au long de l'élaboration du projet, tant du côté des Services de l'Équipement, que des représentants de certains intérêts privés qui s'estimaient lésés dans cette opération, nous pouvons aujourd'hui annoncer officiellement que le centre aéré de la Ville-au-Denis ouvrira comme prévu en Juillet prochain. Nous le devons au soutien que les associations locales et la population dans sa grande majorité nous ont apporté.*

Mais il ne s'agit là que d'une première étape, certes la plus importante, mais insuffisante en elle-même pour nous permettre dans les années à venir de faire face aux besoins d'une Commune en pleine expansion. Les bâtiments que nous vous présentons ci-des-

sous sont situés sur la parcelle Sud - leur capacité d'accueil est limitée à 220 enfants - Et le nombre d'enfants de Bouguenais susceptible de fréquenter le centre va croître très rapidement au même rythme que la population. Il convient donc d'envisager dès maintenant l'implantation d'une nouvelle unité sur la parcelle Nord - Cette parcelle a fait l'objet d'un avis défavorable lors de l'enquête d'utilité publique de septembre 71. Le dossier d'acquisition se trouve actuellement au Ministère de l'Intérieur où une décision devrait être prise prochainement. Il ne faut pas s'attendre à une décision favorable de la part du gouvernement actuel. C'est pourquoi nous devons rester mobilisés, prêts à intervenir - Car il ne

faut à aucun prix qu'un espace vert de cette qualité soit sacrifié à des intérêts privés et détourné de sa vocation originelle. Il est situé à deux pas de notre future zone d'habitation de la Croix-Jeannette au sein d'un ensemble boisé de plus de 60 ha dont nous avons le devoir d'assurer la conservation. Nous avons en cette circonstance, représentants de la collectivité, une responsabilité difficile mais primordiale que nous assumerons jusqu'au bout. Nous devons faire prévaloir les droits de la collectivité sur les privilèges de quelques-uns. En luttant pied à pied, soutenu par la population, nous devons y parvenir.

* Nous avons essayé mais en vain d'intéresser le Député MACQUET à notre projet - Nous lui avons adressé le 18 Octobre 1971 une lettre à laquelle il n'a pas répondu - Pourquoi ce silence ? Chacun est libre de l'interpréter à sa façon.

Présentation du projet

Comme vous l'indique le plan masse, le Centre Aéré comprendra les bâtiments et équipements suivants, dont

l'utilisation sera commune à tous les groupes d'âges d'enfants ou nécessaire au personnel d'encadrement et de service :

A) Bloc alimentation : surface totale environ 250 m² composé :
- d'un réfectoire pouvant recevoir 150 enfants environ ;

plan de situation



- d'une cuisine entièrement équipée avec fourneaux fonctionnant à l'électricité, plucheuse, machine à laver la vaisselle, armoire frigorifi-

que, chauffe-eau, plonge à légumes, tables de travail, etc.
- d'une réserve ;
- d'un local avec WC et lavabos.

La construction sera du type industrialisé avec insonorisation et isolement thermique.

B) Salle polyvalente :
 surface environ 150 m².
 Construction également du
 type industrialisé avec inso-
 norisation et isolement ther-
 mique.
 Cette salle comprendra :
 - une salle d'activités desti-
 née à certaines activités ma-
 nuelles ou culturelles, acti-
 vités calmes, accueil des en-
 fants par temps de pluie, sal-
 le à manger éventuelle. Ran-
 gement du petit matériel péda-
 gogique, réunions du personnel
 d'encadrement, etc. et lieu de
 rangement du gros matériel en
 fin de saison.

- le bureau de Direction avec
 mobilier, téléphone, etc.
 - une salle de soins avec la-
 vabo, armoire à pharmacie, lit
 de camp.
 Il est à noter que le bloc
 alimentation et la salle poly-
 valente seront construits sur
 une dalle de béton sur l'em-
 placement d'un ancien bâtiment
 militaire dont les fondations
 se trouvent réutilisées.
 C) Un bloc sanitaire :
 Construction traditionnelle
 - raccordé sur fosse septique
 et comprenant :
 - lavabos collectifs,

- 12 urinoirs,
 - 12 WC,
 D) Six toiles de tente :
 destinées aux activités ma-
 nuelles ou "calmes", bricola-
 ge, etc.
 Accueil des enfants en cas
 de pluie.
 L'une de ces tentes sera
 d'ailleurs équipée en salle de
 repos avec lits démontables
 pour les tous petits.
 E) Tables à manger extérieures
 de construction rustique où
 tous les enfants pourront
 prendre leurs repas à l'ombre
 par beau temps.

Viabilisation du terrain

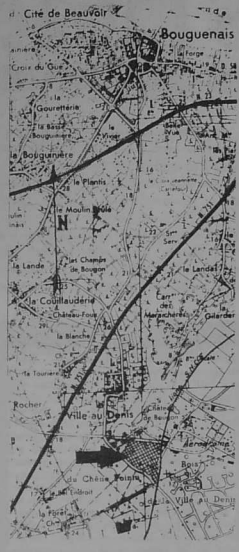
● La viabilisation du terrain
 nécessite les travaux suivants
 - Nettoyage général du terrain
 enlèvement des ordures, des
 carcasses de voitures, ronges,
 débitage et enlèvement d'ar-
 bres morts...
 - Démolition de vieux bâti-
 ments et évacuation des dé-
 bris.
 - Pose de clôtures :
 - grillage sur poteaux bé-
 ton, le long de la voie ferrée
 - ganivelle sur poteaux
 bois le long de la route d'ac-

cès au camp des parachutistes
 et en arrière des baraquements
 encore habités.
 - Etablissement de réseaux di-
 vers :
 - adduction eau potable,
 - électricité,
 - téléphone,
 - évacuation des eaux plu-
 viales et des eaux usées.
 - Aménagement des abords, des
 accès et du terrain, sentiers
 intérieurs, aires de jeux, etc.



C'est sur la plate forme de
 et de l'ancien bâtiment militaire
 que seront édifiés, les tois
 de tentes à abris.

Une vue partielle de la partie
 boisée du Centre aéré.



Planning des travaux

La construction des locaux
 et aménagements divers doivent
 normalement démarrer au mois
 de Janvier 1973 pour se ter-
 miner fin Mai.
 Quant aux travaux de pré-
 paration et nettoyage du ter-
 rain, ils sont déjà en cours.
 Le Centre Aéré sera donc
 utilisable en Juillet et Août
 1973.

La période Novembre/décem-
 bre 1972 est consacrée à l'é-
 tude définitive du projet, à
 sa présentation au Conseil Mu-
 nicipal, à l'agrément préféc-
 toral, à la publicité néces-
 saire pour recevoir les offres
 de divers constructeurs et
 enfin à l'adjudication des
 travaux.

Organisme de gestion

Si les équipements sont mis
 à disposition par la municipa-
 lité, la gestion du Centre Aé-
 ré sera assurée par un office,
 dont la forme et les attributions
 restent à définir, mais
 qui fera très certainement
 appel aux Associations qui,
 jusqu'à ce jour, avaient assu-
 ré le fonctionnement de Cen-
 tres Aérés pour les enfants de
 la Commune.
 Mais dans cette attente un
 Comité provisoire de gestion
 a été créé comprenant des re-

présentants de la Municipalité,
 de l'Amicale Laïque des Couëts
 et de l'A.S.F. et dont les
 premières préoccupations ont
 été de faire le point en ce
 qui concerne l'encadrement du
 futur Centre Aéré et de procé-
 der dès que les stages de for-
 mation seront déterminés au
 recensement complémentaire né-
 cessaire.
 Nous pensons que l'effectif
 probable pour l'été 1973 de-
 vrait être environ 220 enfants.

FOOT-BALL - COUPE MUNICIPALE DES JEUNES 1973

Réunis le 28 Novembre 1972, les repré-
 sentants des sociétés participantes de la Commu-
 ne : JEANNE D'ARC (société organisatrice pour
 l'année en cours), l'UNION SPORTIVE ELECTRI-
 CITE CHEVRE et l'AMICALE LAIQUE des COUETS
 ont défini les conditions dans lesquelles se
 disputerait cette coupe.

L'équipe minimales a été celle retenue et
 les matches se disputeront aux dates ci-après
 sur le terrain du premier nommé :

- 8 Avril ALC - USEC
- 11 Avril USEC - JAB
- 15 Avril JAB - ALC
- 2 Mai USEC - ALC
- 6 Mai JAB - USEC
- 13 Mai ALC - JAB

La remise de la coupe se fera à la Mairie
 le dimanche 27 Mai 1973.

M.R.



JUSTICE

● La justice est passée. A trois reprises, des magistrats — et, parmi eux, le premier magistrat de France, Georges Pompidou — ont, en appliquant la loi, prouvé que nos institutions étaient inadap- tées, inhumaines, monstrueuses... Plus grave : injustes. Il y a eu d'abord le procès de Bobigny. Une mère et ses « complices » condamnées — avec l'hypocrisie du sursis mais condamnées quand même — pour avoir fait pratiquer un avortement. Les plus hautes autorités morales et scientifiques

Echafaud électoral ? Sans doute. Mais peut-être pas parce que 63 % des Français, selon l'I.F.O.P., sont pour le maintien de la peine de mort et du droit de grâce. C'est sans doute plus grave ; les chiffres auraient été inversés, je crois qu'il aurait fait la même chose. Il a voulu montrer qu'il pouvait être un homme de durcité et d'intransigence, que, s'il en était besoin, il aurait recours aux moyens extrêmes — qu'il était prêt à s'appuyer, en cas de néces- sité, sur les éléments les plus violents et les plus réactionnaires. Signe d'une orien- tation possible, signe d'une résolution déjà prise plutôt que fidélité au courant majori- taire de la nation. « Je vais jusque-là quand il le faut. »

H. Roger - Viollet

● Il y a un homme qui habite Au- teuil et qui, dans la nuit de lundi à mardi dernier, a gagné un million deux cent mille francs. M. Obrecht a tiré deux fois sur la ficelle : six cent mille anciens francs pour une tête sautant dans un panier.

A quatre heures, après avoir passé les cordons de police, nous entrons dans la cour de la Santé.
Elle était là, cette horrible machine que je n'avais vue que dans les livres d'histoire. Ce qui s'est passé après est trop horrible pour être décrit — c'est ignoble —, les assassins, c'est nous. Je me suis profondé- ment méprisé d'appartenir à un tel monde.

Aucun crime ne justifie ce crime organi- sé, bien plus atroce que le plus atroce des meurtres.

5 h 14 du matin, le mardi 28 novembre 1972, un homme, Roger Bontems, a été tué par les siens... Comme d'habitude.
Cet homme n'avait pas tué, il n'avait jamais fait couler une goutte de sang. Tout compte fait, ce n'est pas lui qui est à plaindre.



A LA FRANÇAISE

de ce pays sont venues à la barre des témoins affir- mer que son geste n'était pas un crime. Mais la loi est la loi : la justice est passée. C'était le 22 no- vembre 1972.

Il y a eu ensuite le suicide d'un garçon de 14 ans. Sa mère était en prison et il ne supportait pas que ses camarades de classe lui disent : « Ta mère est une voleuse ! » Elle ne l'était pas. Simplement, elle n'avait pas réglé une traite d'un montant de 75 francs. Quatre mois de prison ferme. C'est

beaucoup ? C'est la loi. La justice est passée. C'était le 25 novembre 1972.

Enfin, deux hommes viennent d'être tués dans la cour d'une prison française. Leur tête a été tran- chée. C'est le texte même de la loi. Une loi qu'un homme, Georges Pompidou, pouvait effacer en usant de son droit de grâce. Il ne l'a pas fait. Claude Buffet et Roger Bontems sont morts, guil- lotinés. C'était le 29 novembre, à 5 heures. C'était une semaine de « justice à la française ».

La justice des riches

Pour mémoire, quelques cas exemplai- res.

● ROBERT DE BALKANY, 41 ans, pro- moteur immobilier. En 1968, la Direction générale des Impôts lui réclame un mil- liard d'anciens francs au titre de « redres- sement » fiscal. Normalement, des pour- suites judiciaires doivent être engagées contre lui. Mais Balkany « négocie ». En février 1969, il obtient de ne payer que 50 % environ de la somme, soit 500 mil- lions de moins. C'est « le Canard enchaî- né » qui publiera la lettre du directeur gé- néral des Impôts acceptant cette transac- tion.

● LE PROFESSEUR LOUIS JUSTIN-BE- SANÇON et M. JACQUES DELAGRANGE sont condamnés à un an de prison avec sursis pour des fraudes fiscales rapor- tées aux laboratoires Delagrangé ● 1958 à 1960. Le jugement, rendu en jan- vier 1967, énumère longuement les divers procédés qui ont permis des dissimu- lations s'élevant à 555 870 847 millions d'an- ciens francs.

● HENRI GIRARD détourne 200 millions de francs. Il avait monté, en 1958, un club de vacances « Polynésie ». Il n'est condamné qu'à un an de prison avec sur- sursis. Son instruction dure 7 à 8 ans. Il est finalement amnistié, mais son escroquerie fait 250 victimes.

● GUY MARROT, ex-bâtonnier. Escroque- ries diverses : chèques sans provision, cavalerie, etc. Il est condamné à dix-huit mois de prison avec sursis, le 25 mars 1969.

● EUGENE BELLARD, notaire, et JAMES ABENHAÏM, agent immobilier. Un milliard d'anciens francs de chèques sans pro- vision. Condamnés à cinq ans de prison, dont quatre avec sursis.

● UNE SOCIÉTÉ DE COMMERCE dea- viandes et son directeur sont condamnés pour fraude fiscale à 400 millions anciens d'amende. M. Chaban-Delmas, alors presi- dent de l'Assemblée nationale, intervient au- près de M. Giscard d'Estaing pour que cette peine soit réduite. Et Giscard réduit l'amende à 75 millions anciens, soit 325 millions de ristourne gracieuse. C'est encore « le Canard enchaîné » qui a publié la lettre de Giscard accordant cette ristourne, en date du 9 janvier 1961.

● SERGE SERFATY, P.-D.G. d'une société de promotion immobilière, « Elysée- Ponthieu », vendait, en Espagne, des ap- partements qui n'existaient pas. 10 millions de francs entre 1964 et 1967. Condamné à 6 ans de prison ferme. Jugé comme prévenu libre, il n'a jamais été arrêté.

● PIERRE TRAVERS, impliqué dans le scandale de la société De Litra, en 1967 : « Un trafic de 25 millions d'A.F. », titre « France-Soir » et le journal « Les Echos » écrit que, soupçonné depuis sept ans, Travers n'a pas été inquiété plus tôt parce qu'il bénéficiait « d'appuis puis- sants ». Il est aujourd'hui au Paraguay.

Politique

Voirie rapide

Rappel et explication de notre position

● Cette question a déjà fait l'objet dans le bulletin n° 2 d'un long article où nous exposons les raisons qui nous avaient conduits à refuser de participer au financement de la voirie rapide. Mais à la suite des réactions suscitées par cette prise de position au sein de l'Association Communautaire de la Région Nantaise

et les interprétations diverses qu'en avaient été données dans la presse locale, nous avons dû organiser une conférence de presse afin d'expliquer au grand public les raisons de notre refus.

Vous trouverez ci-dessous un résumé du compte-rendu qui en a été donné dans les journaux locaux du 2 Décembre.

● Le programme de voirie rapide du 6e plan comprend la réalisation de routes et d'autoroutes qui ont un intérêt national, c'est-à-dire qui permettent d'améliorer les liaisons entre les grandes villes et les régions. Les petites communes des agglomérations urbaines n'ont aucun intérêt particulier bien au contraire, la plupart du temps traversées par ce réseau de voirie, elles n'y trouvent que des sujétions. Il suffit de se rappeler le nombre de vies humaines qu'a coûté aux Bouguenaisiens la traversée de leur commune par la R.N. 23 avec ses carrefours non aménagés.

La Commune de Bouguenais qui, sous la précédente municipalité a participé à ce financement en a retiré plus d'inconvénients que d'avantages - les transports en commun entre Bouguenais et Nantes n'empruntent d'ailleurs pas cet itinéraire. Est-ce à dire qu'il ne fallait pas réaliser cette voie ? Absolument pas car elle était nécessaire pour améliorer les liaisons entre Nantes et la côte, et dans cette optique elle présentait un intérêt économique au moins aussi important pour la Ville de Pornic par exemple qui n'avait pas participé à son financement, que pour la Ville de

Bouguenais. Tout démontre que ces grands itinéraires ont un intérêt général. Le financement et l'entretien de la voirie qui s'y rattachent doivent donc être assurés par l'Etat comme cela se pratiquait dans le passé.

Or, actuellement l'Etat participe aux dépenses pour 55 % seulement, le Département pour 15 % et les communes se répartissent le reste, c'est-à-dire 30 %. On assiste alors à une véritable démission de l'Etat devant ses responsabilités. Alors que ses dépenses vont d'année en année en augmentant, le gouvernement pour des raisons politiques évidentes

freine l'augmentation de l'impôt sur le revenu. C'est ainsi qu'en 1973, année électorale, cet impôt ne subira pas d'augmentation. Comme il fallait malgré tout équilibrer le budget, on a eu recours à deux procédés qui jusqu'à présent ont toujours fait merveille grâce à la docilité du consommateur et à la complicité des notables.

1 - L'Etat augmente les impôts indirects (1), c'est-à-dire toutes ces taxes qui sont incluses dans le prix des denrées que la ménagère achète en faisant son marché.

2 - L'Etat se décharge sur les collectivités locales des dépenses qui normalement devraient lui revenir. Le plus récent exemple de cette politique est le transfert de

l'entretien de la totalité de la voirie nationale au département. Quand les collectivités concernées acceptent ces transferts, elles sont dans l'obligation :

- soit de diminuer leurs investissements à caractère socio-éducatif et chacun peut mesurer les conséquences d'un tel choix quand on sait combien nos sommes en retard en

L'encadrement des collectivités locales (1)

Actuellement les finances locales représentent environ 15 % des finances publiques. Cette part est en progression constante. Depuis 1959, communes et départements ont augmenté leurs dépenses de 11,7 % par an en moyenne, leurs investissements ont plus que triplé et leur budget général croît à un rythme nettement plus rapide que le budget de l'Etat. Dans nombre de domaines, les transferts de charge se multiplient comme le montre le dernier plan Foucher (2). Les collectivités locales contribuent de plus en plus sous des formes diverses (subventions, prêts, fonds de concours) au financement d'équipement dont la maîtrise d'ouvrage appartient à l'Etat. Directement ou indirectement, elles réalisent et financent une part essentielle des équipements collectifs. Parallèlement à ces transferts, l'Etat diminue rapidement ses interventions financières. La part des subventions dans les investissements départementaux et municipaux est tombée de 25,5 % en 1965, à 17,8 % en 1970, à 13,3 % en 1971. Par le biais de la T.V.A., leur montant effectif est considérablement ré-

duit. Bien plus en 1971, pour la première fois, les prélèvements effectués au titre de la T.V.A. ont dépassé le montant des subventions d'équipement !

- Leur endettement s'accroît à un rythme vertigineux : de 1966 à 1970 le montant des émissions et emprunts réalisés s'est accru de 58 %. Les charges d'intérêt de 67 %. Ces dernières représentent actuellement une charge équivalente au quart de leurs ressources totales.

- La pression de la fiscalité locale ne cesse de s'accroître. Les impôts directs augmentent au rythme annuel de 14 % beaucoup plus rapidement que la fiscalité d'Etat.

- Le nombre d'opérations que communes et départements ne peuvent inscrire à un programme, alors qu'elles apparaissent indispensables aux besoins de la population ne cesse d'augmenter.

La crise financière des collectivités locales approche du point de rupture.

(2) Les charges de 55 000 km de routes nationales secondaires seront transférées au département. Le versement forfaitaire sera de 5 000 frs par km. Le coût moyen de réaction, par km, s'éleva entre 40 000 et 200 000 frs.

matière d'équipements collectifs par rapport aux pays voisins, et

- soit augmenter les impôts locaux lorsque la capacité contributive des habitants le permet.

Dans les deux cas ce sont les catégories sociales les plus défavorisées qui font les frais de l'opération, car les impôts locaux ont ceci de commun avec les impôts indirects, c'est qu'ils sont payés par tous les consommateurs, indépendamment de leurs revenus.

Ils sont, par conséquent, plus durement ressentis par les classes populaires que par les hauts revenus. Il est vrai que ce système qui date de la fin du 18e siècle, est parfaitement injuste. Le montant de l'impôt que verse chaque contribuable est proportionnel à la valeur locative du logement qu'il occupe.

(1) La hausse des prix vient de contrearrer ce plan, puisque l'Etat a dû procéder à une baisse de la T.V.A. qui constitue l'un des principaux impôts indirects.

Les petits commerçants, les familles nombreuses, les personnes âgées quels que soient leurs revenus, payent l'impôt en fonction de la valeur de leurs biens. Les premiers ont une rentabilité moindre que les grands établissements, les seconds ont besoin d'un logement plus vaste que les familles de deux enfants, les troisièmes n'ont plus les mêmes ressources qu'à l'époque où ils ont acheté leurs biens.

Pour les impôts fonciers, la base d'imposition est aussi

la valeur locative. Mais, dans les villes en expansion compte tenu de la spéculation actuelle, le loyer d'un terrain à bâtir n'est certainement pas représentatif de sa valeur réelle. Seul un grand impôt foncier sur le capital peut venir corriger ce privilège exorbitant qui s'attache à la propriété foncière dans les villes en expansion. Un impôt semblable existe aux Etats-Unis et dans les pays scandinaves.

Enfin, pour la patente, la méthode de calcul utilisée apparaît lourde et anachronique, l'utilisation des comptabilités et des bilans serait sans doute plus efficace. L'Etat quant à lui ne s'y est pas trompé qui préfère taxer les bénéfices - encore que l'Etat ait depuis 1965 considérablement allégé la fiscalité des grandes entreprises qui croît moins vite que la fiscalité des ménages. La patente payée par un industriel est déductible des bénéfices soumis à l'impôt, la mobilière au contraire, n'entraîne aucune réduction au titre de l'impôt sur les revenus des personnes physiques.

Enfin, il ne faut pas considérer ce refus de participer, comme un refus d'exercer des responsabilités. Au contraire, nous souhaiterions être associés au niveau qui nous concerne, à l'élaboration des projets de voirie, et notre conception de la participation est telle que nous ne nous satisfaisions pas d'être associés seulement lorsqu'il s'agit de payer. Nous entendons être associés du début jusqu'à la fin.

Nous sommes prêts à participer si on nous en donne les moyens, car nous ne contestons pas l'utilité de cette voirie rapide - Mais à travers ce refus, c'est tout le problème des finances locales qui se trouve posé, et plus généralement celui de l'autonomie des Communes, autonomie de plus en plus symbolique, qui existe encore... à condition de ne pas s'en servir. Un conseil municipal d'une commune de 12 000 habitants peut-il aujourd'hui encore exercer le pouvoir de décision que lui reconnaît la loi ?

Manifestement, malgré son caractère injuste et anachronique, c'est cette forme d'impôts que l'on veut privilégier

au détriment de l'impôt sur le revenu, ce choix délibéré de faire payer les travailleurs est très politique, il reflète parfaitement les objectifs du gouvernement actuel.

C'est dans ce contexte qu'il faut placer pour le comprendre notre refus de participation au financement de la voirie rapide.

On cherche aussi à exercer sur les petites communes, pour obtenir leur participation, un chantage au développement Régional - qu'en est-il. La Bretagne a déjà lourdement payé son tribut à cette prétendue politique de développement dont le principal résultat est d'en avoir fait une Région colonisée de l'intérieur. Nous pensons que ce n'est pas en adoptant une attitude servile devant le pouvoir que nous satisferons au mieux les intérêts économiques de notre Région quand l'Etat nous abandonne, quand notre économie, quand nos salaires sont en retard sur les régions fortement industrialisées, ce n'est pas le moment de capituler.

NUMEROTATION DES IMMEUBLES

Les personnes domiciliées dans les rues désignées ci-après, sont invitées à se présenter à la Mairie (Services Techniques), afin de retirer leur numéro de maison.

LE BOURG :

- Rue de la Commune de Paris 1871
- Avenue Morane
- Avenue Caravelle
- Rue Eugène Pottier
- Rue de Port-Lavigne
- Rue de Beauvoir
- Rue de Beau-Soleil
- Rue des Gâteaux

LES LOUETS :

- Rue de la Pierre
- Rue de la Chapelle
- Rue Louise Michel
- Rue Georges Guyener
- Rue Hélène Boucher
- Rue du Bois Chabot
- Rue Jean Maroz
- Rue Georges Clémenceau
- Rue Jean-Baptiste Clément
- Rue Jules Vallès
- Rue de l'Aviation
- Avenue du Brossais
- Avenue du Commerce
- Avenue Lancelot

CLUB 3e AGE

aux Couëts : le 1er Jeudi du mois à 14 H 30
Local Médico-Social.

au Bourg : le 2e Jeudi du mois à 14 H 30
Maison des Jeunes 1er étage
(ancienne Mairie).

RECLAMATIONS CADASTRALES :

Depuis la rénovation du cadastre de nombreuses réclamations ont été faites en Mairie ou au Service Départemental. Nous avons été informés par ce dernier qu'une permanence serait assurée chaque jeudi de 14 H 30 à 17 H 00 en Mairie au Service Technique ou le mardi de 8 H 30 à 11 H 30 à Nantes au Service du Cadastre (Cambronne) et ce jusqu'à nouvel ordre. Les propriétaires de terrains ayant des rectifications cadastrales à demander sont donc invités à les faire effectuer dès maintenant.

Informations

Le C.E.T. Le point de la situation

Il est certain maintenant que sans une action vigoureuse des parents d'élèves et des enseignants, le CET de la Croix-Jeanette n'ouvrira pas à la rentrée 1973. Nous redoutons cette éventualité puisque dès le 20 Octobre un comité d'action se constituait regroupant les syndicats d'enseignants : CGT, SNETAA, SNES - les associations Cornec de Parents d'Elèves, les municipalités de Bouguenais et de la Montagne. Aussitôt une audience était de

mandée à l'Inspecteur d'Académie. De son côté la municipalité de Bouguenais a écrit au Préfet à 2 reprises pour lui demander si officiellement le financement du CET était prévu en 1973. Les 2 lettres sont restées sans réponse à l'heure où nous écrivons ces lignes. Il est évident que ce silence traduit l'embarras de l'administration qui misait sur la passivité des élus et des usagers pour surseoir à la construction d'un CET dont le fi-

nancement n'avait pas été prévu, (mais dont l'ouverture avait été promise pour 1972 !) et espérait bien faire endosser à la municipalité la responsabilité de ce retard. Ce n'est que contrainte et forcée que l'administration reverra sa position qui est maintenant très claire : "Pas de C.E.T à Bouguenais en 1973"... sauf si la pression est forte du côté des utilisateurs. Attendons pour voir.

Cabines téléphoniques Où en sommes-nous ?

Le 8 Décembre 1971, la municipalité transmettait à la Direction Départementale des P et T, photocopie d'une lettre émanant du Comité de Liaison du Lotissement de Bellevue réclamant un poste téléphonique public. Nous proposons que ce poste soit implanté devant le Bureau des P et T de BOUGUENAIS. Le 24 du même mois de Décembre 1971. Le Directeur régional nous répondait "J'ai le plaisir de vous faire connaître que l'installation d'une cabine téléphonique interurbaine automatique à prépaiement, en façade du bureau de poste est envisagée pour 1972".

L'année vient de se terminer - Cet engagement n'a pas été respecté. Pourquoi ?

En Avril dernier, dans le bulletin n°4 nous avons publié une lettre de la Direction Régionale des Télécommunications nous annonçant l'implantation de postes d'abonnement public aux

villages de la Matrasserie, du Tertre et de la Gilarderie. Il était écrit "Je tiens à vous bréci- que le nécessaire sera fait pour que ces demandes aboutissent dès que possible.

Nous sommes en 1973 et toujours rien. Pourquoi ?

Ce sont des questions que se posent tous les conseillers municipaux qui ont pris des engagements envers la population sur la foi des promesses écrites du service des P et T.

Pour leur permettre de répondre, une lettre a été adressée le 19 Décembre 1972 à la Direction Départementale des P et T où après avoir rappelé les faits, la municipalité faisait état de l'impatience manifestée par les habitants qui voudraient connaître les raisons pour lesquelles l'Administration des P et T n'a pu tenir ses promesses.

POUR FAMILLES MAL LOGEES :

La Mairie recherche sur la Commune des logements à vendre - même nécessitant une remise en état partielle -

LES RÉUNIONS
DE QUARTIERS
C'EST CHOUETTE
MOI JE LES AI
TOUTES FAITES



J'AIME LEUR AMBIANCE CHALEUREUSE...



STUDIEUSE...

BLA BLA



EFFICACE...



LEURS DISCUSSIONS PASSIONNÉES



A l'écoute des quartiers

Entre le 30 Octobre et le 21 Novembre, 6 réunions de quartier se sont tenues en divers points de la Commune. Des représentants de la municipalité ont consacré ainsi plusieurs soirées pour se mettre à la disposition des habitants de différents secteurs de BOUGUENNAIS. Ces rencontres ont été diversement suivies. Une dizaine de personnes au Bourg, à la Mairie et 30 à 70 participants ailleurs.

PRÉOCCUPATIONS DES ASSISTANTS

Avant tout, les préoccupations des assistants sont d'ordre pratique : construction et entretien de voies, circulation, réfection et curage de fossés, busages, éclairage public, répurgation, téléphone, etc... La liste des travaux est longue et les services municipaux ont reçu la mission d'en faire une synthèse et de les classer par ordre de priorité pour une exécution dans les semaines et les mois à venir.

D'autres problèmes sont également évoqués : animation locale, équipements sportifs et socio-éducatifs. Mais ces problèmes d'ordre plus général ont semblé moins préoccupants que les questions relatives à ce que l'on pourrait appeler le "proche environnement".

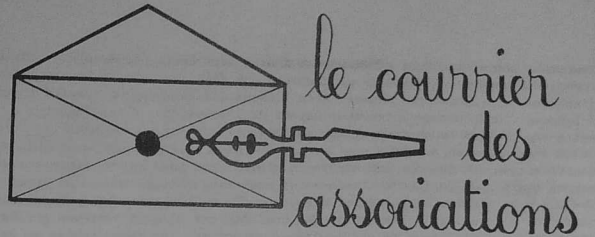
L'ambiance de ces réunions fut toujours sympathique. Les questions posées furent très nombreuses, ce qui dénote la saine curiosité des participants désireux de découvrir l'action municipale et de faire connaissance des élus chargés de la mener au mieux des intérêts de tous.

CONCLUSIONS À TIRER DE CES RÉUNIONS

Ces rencontres dans les quartiers permettent de toucher de plus près les problèmes qui préoccupent les habitants et de découvrir leurs besoins. Dans l'immédiat, il convient d'améliorer les équipements existants (voirie et réseaux divers) susceptibles d'apporter à tous de meilleures conditions de circulation, un assainissement plus efficace des quartiers et des villages.

L'expérience semble concluante. Il sera sans doute intéressant, si le désir en est manifesté, de renouveler de telles rencontres. Resteront à fixer : la périodicité de ces réunions, les quartiers et lieux où elles pourront se tenir, les thèmes de discussion (politique municipale, choix des équipements collectifs, investissements etc...).

Faire participer la population à l'action municipale, tel est l'objectif recherché. Ces réunions de quartiers nous semblent être un moyen pour atteindre cet objectif : qu'en pensez-vous ? Si vous désirez que soit organisée une réunion dans votre secteur : faites le nous savoir.



CONSEIL DE PARENTS D'ÉLÈVES

LE BOURNEAU

Cet article est un compte-rendu de l'activité menée depuis l'Assemblée Générale du 13 Octobre 1972.

1°) Le Bureau pour l'année 1972-1973

Les 12 membres du Conseil d'Administration élus le 13 Octobre ont constitué ainsi le bureau :

- Président : M. PICARDA - 10bis, le Clos Bourneau
- Vice-Président : M. LEBEAU - Galheur
- Secrétaire : Mme LOIRAT - rue de la Paix
- Trésorier : Mme BEZIER - rue des Venelles

Diverses démarches ont été entreprises dans le sens d'une recherche de coopération entre enseignants et parents. Nous l'avons fait dans l'esprit qui avait été défini à l'occasion de l'Assemblée Générale, c'est-à-dire avec le souci de considérer les relations sous un aspect constructif et non d'attaques dirigées contre les enseignants. Nous avons pu concrétiser cette volonté en provoquant dès début Novembre une réunion au cours de laquelle les parents rencontrèrent quelques maîtres du Groupe Mixte 1 dans leurs classes. Nous voulons généraliser ces rencontres à l'ensemble du Groupe Scolaire et nous nous employons à solliciter les accords de chacun. Nous sommes persuadés qu'elles permettront d'éclairer les parents et d'instaurer des relations fondées sur la compréhension.

2°) Réunion d'information sur la 6°

Par lettre, en fin Octobre, nous avons sollicité le concours de M. le Principal du C.E.S. de la Neustrie afin d'organiser une réunion d'information sur l'entrée en 6°, à l'intention des parents dont les enfants fréquentent le C.M. 2° Année. Réponse favorable nous a été transmise et cette séance se tiendra en Avril 1973 sous notre responsabilité et avec la participation des Professeurs de 6°, les Instituteurs de C.M. 2 et de l'Inspecteur de la Circonscription.

3°) Décharges de service des Directeur et Directrice (Mixte 1 et Mixte 2)

Les Directeur et Directrice bénéficiaient d'un certain nombre d'heures d'allègement de service d'enseignement en 1972, pour leur permettre d'exercer les

fonctions administratives afférentes à leur grade. Cette décharge est attribuée en fonction du nombre d'élèves et de classes. Une décision autoritaire de l'Inspecteur d'Académie a supprimé ces heures. Actuellement ils exercent un service complet d'enseignement. Nous sommes intervenus auprès de l'Inspecteur d'Académie qui a justifié cette suppression en se fondant sur la diminution relative des effectifs d'élèves. Notre argumentation a reposé sur le fait que même s'il y avait une faible diminution des effectifs, le travail administratif n'avait pas pour autant diminué ; que cette mesure avait pour incidence d'imposer de nouvelles difficultés et un surcroît de travail dans l'exercice du métier d'enseignant et dans la fonction de directeur ; qu'enfin, elle allait à l'encontre des intérêts des parents d'élèves qui éprouvent par conséquent davantage de difficultés à rencontrer les responsables du groupe. Compte tenu de ces éléments nous demandions le rétablissement de la décharge.

Une lettre nous parvenait le 29 Novembre et indiquait : "Le nombre de décharges exceptionnelles accordé par le Ministère pour 1972-1973 n'avait pas permis de reconduire la demi-décharge dont bénéficiait le directeur et la directrice".

COMMENTAIRE : Constatons que l'Education Nationale rogne partout, accroît les charges des enseignants et cherche par tous les moyens à limiter la concertation qu'elle prône. Les Parents d'Elèves se réjouissent de voir le Syndicat National des Instituteurs se saisir de la revendication.

3°) Congrès Départemental

Il s'est déroulé les 18 et 19 Novembre à NANTES. Notre Conseil était représenté par MM. PICARDA et HANNIQUET ; le Congrès a mis l'accent sur la campagne de la gratuité scolaire et s'est prononcé en faveur d'une nouvelle politique scolaire. Dans son action propre en faveur de la gratuité notre Conseil s'est adressé à la Municipalité qui, lors d'une de ses séances, a émis un vœu favorable.

4°) Rassemblement du 3 Décembre à NANTES

De nombreux parents du Bourneau et de personnes attachées à la cause du service public d'Education Nationale ont exprimé par leur participation leur volonté pour un changement profond de l'Education Nationale.

5°) Notre Conseil et le Programme Commun de Gouvernement des Partis de Gauche

La résolution du 6° Congrès Départemental des Parents d'Elèves précise : "Les Parents renouvellent leur approbation aux conclusions du Colloque du Comité National d'Action Laïque, pour un politique de l'Education Nationale.

Ils se réjouissent de retrouver leurs revendications dans la partie "Education Nationale" du Programme Commun des Partis qui soutiennent le Comité National d'Action Laïque (Partis Radical, Socialiste, Communiste)".

Au cours de sa réunion du 11 Décembre, le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, après étude de la résolution rappelée ci-dessus et des déclarations du Président National Jean CORNEC, d'entrer dans le comité de soutien au Programme Commun, sur le plan local. Il ne s'agira pas pour autant que notre Conseil mette en veilleuse ses revendications. Dans un prochain document que nous vous ferons remettre, nous expliquerons notre position à l'égard du Programme Commun.

6°) Les Mathématiques modernes

Ce sera le thème de notre réunion spécialisée du 19 Décembre. Nous invitons les Parents à se déplacer nombreux ; ils manifesteront ainsi l'intérêt qu'ils portent à l'avenir de leurs enfants, aux transformations de l'Education Nationale et prendront ainsi toute leur place dans leur contribution éducative

aux côtés des Enseignants. Nous rappelons aussi aux nombreux parents inorganisés de venir grossir les rangs de notre Conseil en prenant la carte d'adhérent. Ils peuvent s'adresser à nos militants.

Etre Parent d'Elève, c'est sans doute rechercher de meilleures chances pour ses propres enfants, mais ce doit être aussi lutter pour que TOUS aient les mêmes chances de parvenir à un enseignement de qualité. Nous ne pouvons que vous encourager à lire l'excellent ouvrage de Jean CORNEC (Le "Parent-élève") que vous trouverez au siège de la F.C.P.E. - 14, rue Dobrée 44000 NANTES - CCP 2697-90 NANTES - Tél. 71.54.90., aux prix de 5,00 F.



ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES
DE L'ECOLE DU FOUGAN DE MER
F.C.P.E. CORNEC

Le Bureau du Conseil de l'Association des Parents d'Elèves se compose ainsi :

- Président : M. NAULEAU - rue Maryse Bastié
- Vice-Présidents :
M. DENIE - rue Jean Mezmoz
M. BONHOMMEAU - Cité du Bois Chabot
- Secrétaire : M. HENRY - Chemin du Ruissseau
- Secrétaire-Adjoint : M. ZADORSKI - rue Jean Mezmoz
- Trésorier : M. LEROUX - Rue Georges Clémenceau
- Trésorier-Adjoint : M. RELION - rue Louise Michel

Le Conseil d'Administration de l'Ecole du Fougan de Mer rejoint la Fédération CORNEC dans sa prise de position lors du Congrès des 18 et 19 Novembre 1972, sur les problèmes suivants :

- Gratuité de l'Enseignement,
- Laïcité,
- Démocratisation de l'Enseignement, etc...

"A propos des remèdes à apporter à ces graves problèmes, le Congrès s'est montré soucieux de l'indépendance de la Fédération vis-à-vis de tout gouvernement. Il se réjouit cependant que les propositions contenues dans le Programme Commun des partis de gauche rejoignent certaines de ses propositions."





COLLECTIVITES LOCALES: un rôle déterminant pour "CHANGER LA VIE"

La qualité de la vie quotidienne des Français dépend pour une large part des réalisations faites dans chaque commune, ville ou village (chemins et routes, constructions scolaires, installations sportives et socio-éducatives, équipement sanitaire et hospitalier, animation culturelle etc...).

Ces réalisations sont l'oeuvre des Conseils Municipaux et des Conseils Généraux. Or, le pouvoir, depuis plus de 15 ans, s'acharne à les rendre de plus en plus difficiles : ressources financières insuffisantes, subventions de plus en plus réduites, emprunts onéreux, programme arbitraire des investissements, communes sacrifiées, favoritisme scandaleux.

A BOUGUENAI, de nombreux travaux de voirie entre autres ne seront pas réalisés cette année compte-tenu de la réduction de subventions et l'impossibilité d'obtenir certains emprunts.

Les élus socialistes en appellent aux démocrates et à l'opinion publique ; ils rappellent que le Programme Commun de Gouvernement proposé par les Partis de gauche comporte une série de mesures immédiates et concrètes qui permettront aux Communes et aux départements de jouer le rôle déterminant qui doit être le leur pour véritablement "changer la vie" et "Vivre mieux".

Dans le grand débat politique qui se conclura au printemps prochain, engageant pour longtemps l'avenir du Pays, les élus socialistes ont un rôle important à tenir. En effet, les missions qu'ils assument dans la gestion des collectivités locales leur montrent clairement ce qu'ils ont à attendre et à gagner, d'une victoire des forces de gauche.

A ce sujet - comme sur beaucoup d'autres - le programme commun du Gouvernement apporte des réponses précises, ouvre des possibilités nouvelles, fait droit aux revendications légitimes des administrateurs de nos communes et de nos départements.

Nous rappelons quelles sont les grandes lignes du Programme Commun en ce qui concerne les collectivités locales.

Afin d'assumer une participation réelle de tous aux décisions qui les concernent, il sera procédé à une décentralisation poussée.

Cela suppose que soit renforcée l'autonomie des collectivités territoriales par le transfert de moyens importants d'études, de décisions, de gestion et de financement de l'Etat vers les collectivités locales.

Cela implique un développement de la démocratie locale, c'est-à-dire des possibilités de participation des citoyens au devenir de ces collectivités.

Le régime électoral des assemblées départementales et communales sera modifié pour permettre dans tous les cas une représentation démocratique et plus fidèle de la population du département et de la commune.

LA COMMUNE

L'autonomie communale sera renforcée grâce à la suppression du contrôle A PRIORI du Préfet et des Services Financiers et Techniques de l'Etat. Seul restera un contrôle A POSTERIORI sur la légalité des décisions prises. Mais l'autonomie communale sera surtout renforcée grâce aux moyens supplémentaires alloués aux Communes.

Une nouvelle répartition des ressources entre l'Etat et les collectivités territoriales assurera aux communes des possibilités financières accrues.

Une réforme de la fiscalité locale assurera une répartition plus juste de la charge fiscale et une simplification des formalités.

Un système de péréquation entre les communes sera assuré au niveau départemental. Les subventions reçues par les communes seront globales, ce qui donnera à celles-ci la maîtrise de leur affectation.

L'accès à l'épargne sera facilité et les conditions d'emprunt améliorées.

Les élus auront la possibilité de suivre des stages de formation et de consacrer plus de temps à leurs activités municipales, sans sacrifices financiers personnels.

Des moyens financiers et statutaires seront mis à la disposition des communes en vue d'un recrutement et d'une formation continue des personnels communaux.

La participation démocratique des citoyens sera assurée par la consultation régulière des associations représentatives de toutes les catégories d'habitants et d'usagers, y compris les étrangers, dans des conditions à définir.

Le renforcement du pouvoir des communes aboutira à une nécessaire évolution des structures communales. Le regroupement des communes sera encouragé. Aucune décision ne pourra être prise sans la volonté des élus et de la population concernée. La coopération intercommunale sera favorisée par le développement du syndicalisme intercommunal.

Cette coopération est indispensable pour contrôler le développement urbain.

Les instruments de ce contrôle seront :

- un droit de préemption des communes à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation et sur toute transaction immobilière ;
- des moyens juridiques et financiers permettant aux communes de constituer des réserves foncières.

Les autorités responsables de la politique urbaine seront les assemblées élues au niveau municipal, départemental ou régional, et, dans le cas des grandes agglomérations, des assemblées élues à leur niveau.

LE DEPARTEMENT

Le Département doit devenir maître de son exécutif. Le Président et le bureau de l'Assemblée Départementale assureront l'exécution des décisions du Conseil Général. Ce dernier disposera de ses propres services, administratif et technique. Le représentant du Gouvernement assurera le contrôle A POSTERIORI de la légalité des décisions.

En plus de ses tâches actuelles, le Conseil Général se verra attribuer la responsabilité de la planification, actuellement dévolue à la Commission Départementale d'Équipement.

En présentant un programme commun de gouvernement, le Parti socialiste et le Parti communiste français ont conscience d'accomplir un acte politique de grande importance. Ils affirment ensemble leur volonté de mettre fin aux injustices et aux incohérences du régime actuel. Pour y parvenir et ouvrir la voie au socialisme, des changements profonds sont nécessaires dans la vie politique et sociale de la France.

Les perspectives ouvertes par l'union de la gauche et le rassemblement de toutes les forces du peuple, les propositions développées dans ce programme sont les moyens qui permettront aux Français et aux Françaises de vivre mieux, de changer leur vie. La préoccupation fondamentale du programme est de satisfaire leurs besoins et leurs aspirations.

Ce programme est un programme d'action ; il constitue un engagement des deux partis l'un à l'égard de l'autre comme à l'égard du pays ; il crée une situation nouvelle permettant d'instaurer une véritable démocratie politique et économique.

Le Parti communiste français et le Parti socialiste conservent naturellement leur personnalité. Ils se réclament l'un et l'autre de principes qui fondent leur existence propre. Certaines de leurs appréciations politiques sont différentes. Ceci ne met pas en cause leur volonté et leur capacité de gouverner ensemble.

L'accord qu'ils constatent aujourd'hui entre eux est suffisamment large pour leur permettre de proposer au pays un programme commun de gouvernement pour la prochaine législature.

Le Parti socialiste et le Parti communiste français sont convaincus que ce programme répond aux aspirations de millions de Français et aux exigences du développement de la démocratie.

Ils appellent les Français à le soutenir et à le faire triompher.

Ils le soumettent aux autres partis et organisations démocratiques en les invitant à les rejoindre dans cette action.

Les radicaux de gauche apportent leur adhésion au programme commun, afin de contribuer à instaurer dans notre pays la démocratie économique et sociale dans le respect des libertés publiques et de la souveraineté du peuple exprimée par le suffrage universel.

Le Parti Communiste et le Parti Socialiste prennent acte de cette décision et s'en réjouissent.

Ce que le programme commun

apportera aux salariés

● PRESTATIONS FAMILIALES

Elles seront immédiatement revalorisées indexées sur les salaires et ne subiront aucun abattement.

Elles seront versées pour chaque enfant dès le premier que la mère ait une activité professionnelle ou non.

● RETRAITES

L'âge d'ouverture des droits à la retraite sera ramené à soixante ans, pour les hommes, et à cinquante-cinq ans pour les femmes.

L'augmentation générale des retraites et pensions sera élargie.

Celles-ci ne pourront pas être inférieures au S.M.I.C. et seront rapidement amenées à 75 % du salaire annuel moyen des dix meilleurs années. Elles seront reversibles entre époux sur la base de 60 % de la retraite de la personne décédée.

Le régime de ce chapitre premier permet de mesurer toute l'étendue des mesures apportées au seul titre du pouvoir d'achat par le Programme commun. Bien que ces dispositions soient raisonnables, possibles, elles constitueraient, à elles seules, un énorme changement dans la qualité de la vie de millions de travailleurs et de retraités, particulièrement parmi les plus modestes.

De plus, tout au long du texte, nous allons retrouver, dans de nombreux chapitres, des mesures complémentaires qui viennent épauler la pièce maîtresse de l'amélioration des ressources des familles.

● SECURITE SOCIALE

Les ordonnances de 1967 seront abrogées.

Cela signifie : Le retour au remboursement à 80 % et 100 % des dépenses de santé.

Le gouvernement se donnera pour but d'assurer progressivement la gratuité des

● SALAIRES

Une augmentation substantielle des salaires et traitements, particulièrement les plus bas et de ceux qui rémunèrent les travaux les plus pénibles, sera engagée. Des aujourd'hui, aucun salaire ne devrait être inférieur à 1.000 F par mois.

Les abattements de zone, les disparités géographiques, ainsi que toutes les discriminations salariales, fondées sur l'âge, le sexe ou la nationalité des travailleurs, seront supprimés.

Des grilles hiérarchiques uniques, recouvrant l'ensemble des qualifications et fixant pour chaque niveau, un salaire minimum garanti, seront introduites dans les conventions collectives et les accords d'entreprise.

Un nouveau salaire minimum mensuel, national, interprofessionnel sera fixé et régulièrement révisé d'après un indice des prix établi en accord avec les organisations syndicales.

L'existence de l'échelle mobile fondée sur le même indice des prix garantira le pouvoir d'achat des salaires, traitements, pensions, retraites et allocations familiales.

Autour de cette union des socialistes, des communistes et des radicaux de gauche sur la base du programme commun de gouvernement, peuvent se rassembler des forces suffisantes pour imposer une démocratie économique et politique entièrement nouvelle.

sous Le premier pas dans cette direction sera la prise en charge à 100 % des dépenses d'hospitalisation et des cas graves et coûteux.

Les modalités de versement de l'indemnité journalière égale au salaire, dès l'arrêt de travail, seront arrêtées avec des organismes intéressés...

● LOGEMENT

Après une série de dispositions concernant la construction et la politique foncière, le Programme préconise :

Les loyers seront stabilisés et l'allocation-logement sera améliorée...

● TRANSPORTS

Les tarifs des transports en commun seront limités à un niveau modeste. Une carte de transport, payée par les employeurs, sera délivrée aux travailleurs dans toutes les agglomérations où existent des transports urbains collectifs.

● ENSEIGNEMENT

A tous les degrés de l'enseignement public, l'Etat assurera la gratuité des études, des livres et fournitures, outillage, effets de sports, transports scolaires.

Une aide sociale aux familles sera attribuée sur critères sociaux. Une allocation d'études sera versée aux étudiants dans les mêmes conditions.

● HANDICAPES

La prévention, le dépistage systématique, les soins nécessaires seront pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale.

● FORMATION

La rémunération du temps de formation permanente sera garantie aux travailleurs.

● FEMMES

Les femmes disposeront de droits égaux à ceux des hommes en matière de salaires, de formation professionnelle, d'éducation permanente, d'emploi, de promotion professionnelle.

Le congé maternité sera allongé à seize semaines...

Une indemnité sera attribuée pour frais de garde d'enfant.

Un important réseau d'équipements collectifs, à des prix abordables, sera créé...

● JEUNES

Les apprentis ne seront garantis un salaire égal au moins à 40 % du S.M.I.C. dès la première année, à 60 % la deuxième, à 80 % la troisième année.

Des prêts d'installations seront consentis aux jeunes fondant une famille.

● OUVRIERS AGRICOLES

Les discriminations dont sont victimes les ouvriers agricoles seront supprimées et l'extension des droits sociaux obtenus par les autres travailleurs leur sera appliquée.

● ADMINISTRATION

Les agents non titulaires de la Fonction publique exerçant des fonctions permanentes, seront titularisés.

Le reclassement des fonctionnaires des catégories A, B, C, D sera accéléré.

● FISCALITE

La fiscalité pesant sur la population laborieuse sera allégée, en premier lieu en ce qui concerne les revenus modestes, qu'il s'agisse de l'impôt sur le revenu ou des impôts sur la consommation populaire.

Les familles dont le revenu salarial ne dépasse pas le S.M.I.C. ne seront pas assujetties à l'impôt sur le revenu. Une déduction spéciale sera instaurée pour les retraités, les personnes seules ayant un enfant à charge, la garde des enfants.

On assurera un traitement plus favorable pour les salaires, traitements et pensions que pour les autres revenus.

On établira une déduction pour le logement familial.

Sur certains produits de toute première nécessité, la T.V.A. sera supprimée.

● POUVOIR D'ACHAT

Une progression régulière du pouvoir d'achat des salaires est indispensable pour leur permettre de satisfaire de mieux en mieux leurs besoins sans cesse croissants...

Et, plus loin : Les principaux éléments qui déterminent l'augmentation du pouvoir d'achat sont l'évolution des salaires directs et des prestations sociales, la stabilité des prix et l'allègement des impôts.

Voici donc les points maîtres de la charpente. Les moyens mis en œuvre pour les soulever font l'objet d'un autre article. Pour aujourd'hui, nous nous en tiendrons aux ressources, et à ce que le Programme apporte, sur ce seul point, aux salariés.

Vous êtes exploités, pressurés, écoeurés,

Nous savons que le député U.D.R. MACQUET vote des lois et soutient ce régime de scandales, de hausse des prix, de bas salaires et d'injustice fiscale.

Alors, nous ne pouvons pas laisser passer cette chance d'engager le pays vers un changement profond, vers un régime de démocratie au service des travailleurs.

Les élections législatives de Mars 1973 nous en fourniront l'occasion.

Si nous le voulons tous, Mars 73 sera le grand rendez-vous du socialisme en marche.

le (cinéma a bouguenais

Parmi les loisirs existant sur la commune, il faut mentionner aussi le cinéma. Chaque semaine "on tourne" au Beaulieu. Le service en est assuré par des équipes de bénévoles comme dans les autres associations de loisirs, faute de quoi, malgré son aspect commercial, le Beaulieu n'aurait aucune chance d'exister. Soit dit en passant, ce bénévolat concrétise un esprit d'équipe qui se veut au service de la collectivité tout entière.

La programmation est faite par un organisme spécialisé : le SOREDIC, qui regroupe environ 180 salles dans tout l'Ouest, salles dites "familiales". Ceci explique qu'une sélection existe déjà, relative à ces salles, et qu'en conséquence ne seront pas projetés au Beaulieu les films pornographiques ou dégradants, bien que certains sujets abordés aujourd'hui à l'écran puissent paraître contestables. Et pourtant, des Adultes, des Parents surtout peuvent se poser la question : "Nos Jeunes peuvent-ils voir sans risque tous les films qui passent au Beaulieu ?" Question importante - est-il nécessaire de la préciser - d'autant plus que les responsables de la salle, conscients de leur rôle, ne peuvent pas remplacer les parents, d'une part, mais d'autre part refusent de se contenter de "débobiner de la pellicule". Tout dépend avec quels "yeux", avec quelle maturité on va voir un film qui, au premier abord semble osé, et qui est tout simplement vrai. Là se pose le problème de l'information du public. (A noter qu'il existe bon nombre de revues qui donnent des critiques de films.)



S'il est exact que le cinéma peut être une détente, que certains films permettent de passer un bon moment à rire (La Grande Vadrouille... Les Bidasses en folie... bientôt... Les fous du stade...), il n'en reste pas moins que, de plus en plus, on aborde à l'écran des sujets essentiels, auxquels le public doit être sensibilisé. Dans cette civilisation de l'image, qui est bien partie pour ne pas s'arrêter là... il est nécessaire d'apprendre le langage de la caméra afin de mieux saisir la signification des images, dont l'impact est beaucoup plus fort que celui des mots.

Avec "L'Enfant Sauvage", par exemple, le cinéaste François TRUFFAUT nous montrait la difficulté de rendre "humain" un enfant ayant passé 12 ans parmi les bêtes. A partir de là, dans un large débat, aidés par des Rééducateurs de sourds ou d'enfants ayant des difficultés de langage, nous avons vu comment "on réapprend à parler".

Dans l'échange qui suivit la projection du "Temps de vivre", ce sont des ouvriers (principalement du bâtiment) qui nous ont aidé à réfléchir sur les "conditions sociales du travail" dans la vie réelle à partir de ce que le film exprimait.

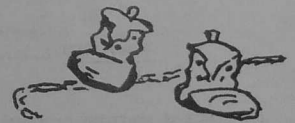
Avec "Elise ou la Vraie Vie", nous avons abordé les problèmes des Travailleurs étrangers en France, et grâce à la participation de Travailleurs Algériens du GASPROM, il est indéniable que notre réflexion s'enrichit considérablement bien au-delà du film. D'autre part, nous savons que si ce film a fait carrière, c'est grâce à l'action des salles comme la nôtre, car les grands circuits commerciaux n'avaient pas jugé le sujet digne d'intérêt !!! (Ceci est valable également pour "Le Temps de Vivre"). Et dans le premier trimestre 1973, un autre film jugé non commercial sera spécialement programmé au Beaulieu : il s'agit de "Une Infinie Tendresse", pour le débat duquel des Parents de l'Association des Papillons Blancs, viendront nous faire partager leur expérience. Sont également prévus dans les mois à venir :



"Avoir 20 ans dans les Aurès - L'Attentat - Johnny got is gun" etc.

Il est bien évident que l'action culturelle par le cinéma n'est qu'une goutte d'eau dans la transformation du monde, mais elle peut favoriser, à sa mesure, la prise de conscience de problèmes contemporains. En intensifiant la publicité, en distribuant aux spectateurs des fiches explicatives, en leur donnant la parole après la projection, les responsables du Beaulieu expriment clairement un choix en faveur de films à promouvoir, parce qu'ils présentent un intérêt certain.

Du côté des enfants, chacun sait que généralement la programmation n'est pas faite pour eux. C'est pourquoi depuis quelque temps un essai a été tenté avec des films spécialement choisis et programmés pendant les vacances scolaires. Il semble que le succès dépasse les prévisions, pour la plus grande satisfaction des enfants, des parents et aussi des enseignants. Nous continuerons donc dans ce sens, et pouvons annoncer déjà, pour les vacances de Février, un film sur la protection de la nature avec le concours des Jeunes Amis des Animaux, comme cela avait été fait en Février 1972. Et pour les vacances de Pâques : une aventure de Tintin et Milou.



Ainsi le Beaulieu sera-t-il un peu mieux au service de chacun.



Comme chaque année les Francs et Franches Camarades (F.F.C.) de Loire-Atlantique, préparent un stage de formation pour les futurs directeurs, directeurs adjoints, animateurs pédagogiques, et moniteurs de Centres de Loisirs (Centres Aérés).

A - STAGES DE DIRECTEURS :

à partir du 1er Janvier 1973, tous les Centres de Loisirs de plus de 100 enfants devront être dirigés par un personnel titulaire du livret d'aptitude d'Etat de Centres de Loisirs, ou à défaut un personnel en cours de formation.

Les stages suivants sont prévus :

- à Noël 1972
- à Pâques 1973
- fin Juin 1973

Conditions financières : 225 F voyage à la charge du stagiaire

Conditions d'accueil : avoir 23 ans révolus au moment du stage et posséder le livret d'aptitude de moniteur ou bien à titre transitoire les candidats âgés de 25 ans au 1/1/72 et qui peuvent justifier de la Direction effective de deux Centres de Loisirs.

B - STAGES D'ANIMATEURS PEDAGOGIQUES (Directeurs adjoints) :

Ces stages s'adressent aux candidats

- qui ont déjà suivi le stage de moniteurs ;
- qui ont une ou plusieurs expériences pratiques ;
- qui ont des qualités de militant ;
- qui s'engagent vis à vis des Associations locales ou départementales

Conditions financières : prix du stage 120 à 130 F approximativement. L'Association Départementale prend en charge 50 % des frais de stage du candidat.

Stages 1973..... : le calendrier sera public fin JANVIER 1973 par les F.F.C.

C - STAGES DE MONITEURS ET MONITEURS ADJOINTS

- moniteurs adjoints : jeunes de 16/17 ans
- moniteurs..... : candidats nés en 1955 ou avant.

Ce stage prépare au diplôme de moniteur de Centres de Loisirs.

Les Stages ont lieu soit en Loire-Atlantique, soit en Vendée, soit en Maine et Loire.

Pour 1972 : des stages ont eu lieu à la Toussaint et à Noël

Pour 1973 : le calendrier sera publié fin Janvier 1973 par les F.F.C. Il sera porté à votre connaissance par la Presse locale. (avec les conditions de prix).

MODALITES D'INSCRIPTIONS :

Dossier à constituer :

- fiche d'inscription remplie et signée, fournie par les F.F.C. ou l'Association locale.
- 3 enveloppes timbrées à 0,50 F
- 1 certificat médical et radiologique de non contagion datant au moins d'un an
- 1 photo d'identité récente
- un chèque du montant du prix du stage.

Pour le stage de moniteur fournir en plus :

- une 2ème photo d'identité
- une enveloppe timbrée (format 17 X 25)

En cas d'annulation d'inscription une somme de 30 F reste acquise aux F.F.C.

Le prix demandé comprend l'assurance obligatoire pour le stage et les frais d'inscription.

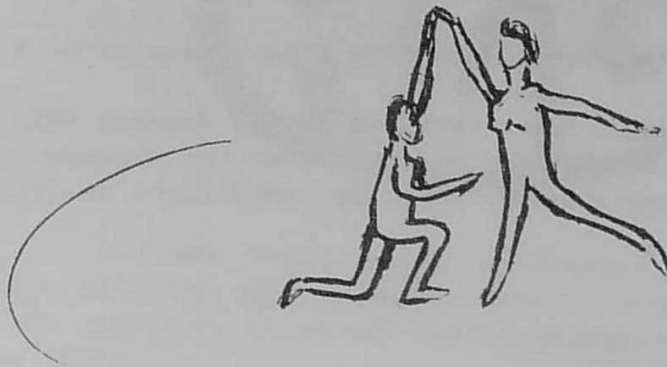
RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS *****

- soit aux Francs et Franches Camarades de Loire-Atlantique
88, rue du Préfet Bonnefoy - NANTES - Tél 74.73.10.
(les bureaux sont ouverts tous les jours sauf le samedi et le lundi matin).

- soit chez Monsieur et Madame R. TARGET 2, rue Georges Clémenceau
"Les Couëts" - BOUGUENAIS -



UN NOUVEAU REGARD



Depuis quatre mois désormais, le Centre Culture et Loisirs de BOUGUENAI-LES COUETS tente de créer et de développer une action d'animation sur la Commune. Chacun a eu connaissance des réalisations du 3ème trimestre 1972, tant sur le plan des jeunes que sur celui des moins jeunes.

Nous pensons que la "Culture" n'est pas réservée à une élite, mais qu'elle doit être au service de la Collectivité. Une véritable culture doit développer la personnalité de l'homme, apprendre à connaître, à analyser, favoriser le sens critique, permettre l'expression de tous, faciliter les initiatives. Elle doit respecter les libertés individuelles et collectives et permettre le dialogue.

On ne peut réaliser cette ouverture, qu'en étant plus proche du cadre de vie, qu'en ayant connaissance des désirs et aspirations de chacun et de tous et en essayant de concrétiser le tout en une synthèse collective.

C'est pourquoi le Centre Culture et Loisirs de BOUGUENAI-LES COUETS, en liaison étroite avec la commission Art et Culture de la Caisse d'Action Sociale, vous proposera des soirées qui, nous l'espérons, vous conviendront par leur diversité.

Pour cette année, nous avons retenu des soirées "Connaissance du Monde", une ou plusieurs soirées avec des chanteurs, des poètes, etc...

Si vous nous faites l'amitié d'y assister, cela nous encouragera à prévoir des programmes plus ambitieux qui pourraient être :

- Soirées Cabaret.
- Soirées Chanteurs et Poètes.
- Soirées Concerts.
- Des discussions sur les différentes formes de l'art (Peinture, Musique, etc)
- Des pièces de théâtre.

Première soirée : le 23 Janvier, en Mairie de BOUGUENAI, à 20 H 30. Dans la série "Connaissance du Monde", une projection sur "LA ROUMANIE".

Nous vous invitons cordialement, vous et votre famille.

Par ailleurs, nous sommes à votre disposition dans nos locaux (ancienne Mairie) de 14 H à 22 H 30, tous les jours. Nous souhaitons vous y rencontrer, afin de favoriser et de développer les initiatives qui ont pu ou pourraient être prises.

Amicalement et avec nos meilleurs vœux pour l'an 73.

L'EQUIPE D'ANIMATION,